

---

---

**N° 1997-1981 - environnement, propreté, eau et assainissement + finances et programmation - Saint Priest - Avenue Urbain Le Verrier et voie de bouclage sud du PAE Mi-Plaine - Construction de canalisations circulaires pour les eaux pluviales de diamètres 1 000 et 1 200 mm et d'un égout circulaire de diamètre 300 mm - Acceptation du dossier - Appel d'offres ouvert - Assainissement - Direction de l'eau -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous soumetts un dossier relatif à la construction de canalisations circulaires pour les eaux pluviales de diamètres 1 000 et 1 200 mm et d'un égout circulaire de diamètre 300 mm dans l'avenue Urbain Le Verrier et la voie de bouclage sud du PAE Mi-Plaine à Saint Priest.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 8 500 000 F HT se décomposant ainsi :

- montant des travaux soumis à concurrence	7 855 415 F
- prestations chantiers propres	6 150 F
- remise en état définitive de la chaussée	100 000 F
- somme à valoir pour imprévus, essais d'étanchéité, variation des prix et coordination	538 435 F
	<hr/>
- montant total HT	8 500 000 F
- TVA 20,60 %	1 751 000 F
	<hr/>
- montant total TTC, actualisation comprise	10 251 000 F

Cette opération comprendrait la réalisation de :

- 521 mètres de canalisation circulaire de diamètre 1 200 mm en béton centrifugé armé, série 135 A,
- 324 mètres de canalisation circulaire de diamètre 1 000 mm en béton centrifugé armé, série 135 A,
- 790 mètres de canalisation circulaire de diamètre 300 mm en béton centrifugé armé, série 135 A,
- 33 cheminées de visite.

L'opération s'inscrirait dans le cadre de l'équipement du PAE Mi-Plaine.

Les ouvrages à construire seraient appelés à assurer les dessertes des eaux usées et des eaux pluviales de tènements industriels riverains de l'avenue Urbain Le Verrier et de la future voie publique dénommée à ce jour voie de bouclage sud. Ils participeraient également, pour partie, à l'évacuation des eaux pluviales des voies précitées.

Le coût des travaux se répartit approximativement de la façon suivante :

- eaux pluviales	70 %
- eaux usées	30 %

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 23 juin 1997 ;

**B - Propose** d'accepter le dossier qui lui est soumis, de l'autoriser, d'une part, à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché, d'autre part, à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir, enfin de fixer le mode d'exécution des travaux ainsi que l'imputation de la dépense ;

**C - Précise** que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier qui lui est soumis.

**2° - Décide :**

a) - de confier ces travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur rabais, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

**4° - La dépense** de 8500 000 F HT, imputée au budget annexe de l'assainissement - compte 238 510 - fonction 2 222 - affaire 0071-001-C 03, sera entièrement financée par une participation du budget principal au titre de l'exercice 1997 à inscrire au budget annexe de l'assainissement - compte 140 03 - fonction 2 222 - opération 0071.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,